



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 12 JANVIER 2009,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2009-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre, du 15 décembre et du 22 décembre 2008
4. Adoption des comptes à payer
5. Correspondance
6. Rapport du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2008
7. Nomination des membres du comité d'urbanisme pour l'année 2009
8. Congrès de la COMBEC 2009 et adhésion 2009
9. Contrat de diffusion du bulletin des Chenaux
10. Acquisition de matériel
11. Modification de la signalisation sur le boulevard de la Visitation
12. Acquisition d'un terrain sur la rue Jacob
13. Projet d'approvisionnement en eau au rang St-Pierre
14. Demande à la CPTAQ pour autoriser un usage autre que l'agriculture sur le lot P-433 et P-434
15. Varia :
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2009-01-002

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 1^{er}
DÉCEMBRE, DU 15 DÉCEMBRE ET DU 22 DÉCEMBRE 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre, du 15 décembre et du 22 décembre 2008 soit adopté tel que présenté



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2009-01-003

ADOPTION DES COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 12 janvier 2009 pour une somme n'excédant pas 225 228.29 \$ pour la Municipalité.

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de décembre est déposée

Note

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur Jean-Robert Barnes dépose le rapport du comité consultatif d'urbanisme de l'année 2008.

2009-01-004

NOMINATION DES MEMBRES DU CCU POUR L'ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 93-03 a été amendé par le règlement 97-14;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 146 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoient la nomination par résolution des membres et officiers du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE les personnes suivantes soient nommées au comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2009 :

Madame Nicole Tanguay
Monsieur Jean-Robert Barnes
Monsieur Claude Pintal
Monsieur Denis Boisvert
Monsieur Claude Chartier
Monsieur Robert Lehouiller
Monsieur Michel L'Heureux

ADOPTÉ unanimement

2009-01-005

CONGRÈS DE LA COMBEQ 2009 ET ADHÉSION 2009



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ tient son congrès annuel les 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2009 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Lessard est membre de la COMBEQ;

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel est un endroit privilégié pour mettre à jour les connaissances des participants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité de Champlain autorise monsieur Martin Lessard à participer au congrès 2009 de la COMBEQ à Québec les 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2009.

QUE la Municipalité de Champlain adhère à la COMBEQ pour l'année 2009 au montant de 247.97 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ unanimement

2009-01-006

CONTRAT DE DIFFUSION DU BULLETIN DES CHENEAUX

CONSIDÉRANT QUE le Bulletin des Chenaux propose à la municipalité de Champlain un contrat de publication des avis publics et de l'information municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Champlain est d'accord pour utiliser le Bulletin des Chenaux, lorsque c'est possible, pour la parution de ses avis municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel du contrat pour la municipalité de Champlain est de 657 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la Municipalité Champlain adhère au contrat de diffusion proposé par le Bulletin des Chenaux et autorise monsieur Marcel P. Marchand à signer ledit contrat.

ADOPTÉ unanimement

2009-01-007

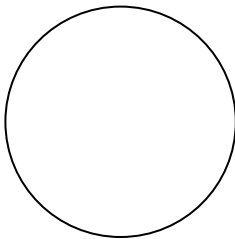
ACQUISITION DE MATÉRIEL

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

D'autoriser l'acquisition de matériel suivant :

- Machine à laver
- Compresseur
- Table à pique-nique

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2009-01-008

**MODIFICATION DE LA SIGNALISATION SUR LE
BOULEVARD DE LA VISITATION**

CONSIDÉRANT QUE le club de motoneige de Champlain a aménagé une traverse de motoneige sur le boulevard de la Visitation (route 359) ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a modifié la zone agricole de façon à agrandir le périmètre urbain de la municipalité de Champlain sur le boulevard de la Visitation (route 359) et qu'une nouvelle rue a été aménagée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la municipalité de Champlain demande au ministère des Transports du Québec d'agrandir la zone ayant une limitation de vitesse de 50 km/h afin de tenir compte de la modification du périmètre urbain de la municipalité et l'ouverture d'une nouvelle rue et installe la signalisation requise pour le passage des motoneiges.

ADOPTÉ unanimement

2009-01-009

ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LA RUE JACOB

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain projette d'implanter un système d'épuration des eaux usées pour les résidences de la rue Jacob ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir le terrain pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 305-43 pourrait céder à la municipalité de Champlain une partie de terrain d'une superficie d'environ 4 800 m² et une servitude pour l'émissaire du système de traitement, comme illustrée au plan préparé par monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre.

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat a été présentée par monsieur Daniel Pelletier pour l'acquisition par la municipalité d'une superficie d'environ 4 800 m² en contrepartie d'un montant de 35 000 \$;

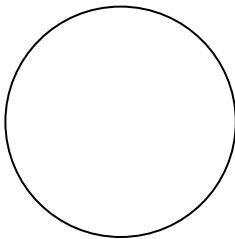
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain accepte les conditions de la promesse d'achat pour une partie du lot 305-43 présentée par monsieur Daniel Pelletier et autorise le Maire et le secrétaire-trésorier à signer ladite promesse pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ unanimement

2009-01-010

PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU AU RANG ST-PIERRE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a présenté un projet d'aménagement de puits de captage d'eau potable dans le cadre du programme FIMR ;

CONSIDÉRANT l'élection de madame Noëlla Champagne au poste de députée du comté de Champlain à l'assemblée nationale le 8 décembre 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la municipalité demande à madame Noëlla Champagne, députée de Champlain, d'intervenir pour favoriser l'acceptation du projet d'approvisionnement en eau présenté par la municipalité de Champlain dans le cadre du programme FIRM.

ADOPTÉ unanimement

2009-01-011

**DEMANDE A LA CPTAQ POUR AUTORISER UN USAGE
AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR LE LOT P-433 ET P-434**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'utilisation à des fins de commerce d'essence et dépanneur d'une superficie d'environ 8.57 hectares des lots P-433 et P-434 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de terrain vacant hors de la zone agricole ou la réglementation municipale actuellement en vigueur autorise l'usage «station service» ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE la municipalité de Champlain appuie la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie des lots P-433 et P-434 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain ;

ADOPTÉ unanimement

2009-01-012

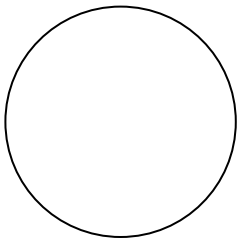
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier